

Les dangers des réseaux sociaux enfin reconnus par la justice

Editoriale

Les 24 et 25 mars, deux décisions de justice rendues au Nouveau-Mexique et en Californie marquent un tournant dans la reconnaissance des dangers que représentent les réseaux sociaux pour les mineurs. Pour la première fois, Meta (Facebook, Instagram) et Alphabet (YouTube) ont été condamnés pour avoir mis en danger des jeunes utilisateurs en les exposant à des contenus addictifs, avec de graves conséquences psychologiques.

Aux Etats-Unis, l'article 230 de la loi de 1996 (Communications Decency Act) exonère les réseaux sociaux de toute responsabilité quant aux contenus publiés par leurs utilisateurs. L'accusation a donc contourné la difficulté en s'attaquant à la façon dont les plateformes captent l'attention des plus jeunes pour augmenter le temps passé sur leurs écrans dans le seul but de générer davantage de profits publicitaires. Des milliers de pages de courriels internes, de présentations stratégiques et de notes de direction ont montré que les dirigeants connaissaient précisément ces mécanismes, et les encourageaient. La lecture automatique des vidéos, les recommandations ultrapersonnalisées, les flux infinis et les notifications permanentes ne seraient pas des dérives mal maîtrisées, mais constituent le cœur même du modèle économique de ces plateformes.

La justice a donc sanctionné le choix délibéré de rechercher la captation de l'attention des plus jeunes au détriment de leur santé mentale. Même si les montants des condamnations restent symboliques (moins d'un millième de pourcent du chiffre d'affaires des groupes concernés), et que les entreprises ont décidé de faire appel, ces deux décisions de justice pourraient enclencher une dynamique capable de fragiliser la ligne de défense des géants de l'Internet, fondée jusqu'ici sur

l'irresponsabilité et la neutralité technologique. Uniquement en Californie, plus de 3 000 procédures similaires devant les tribunaux sont déjà en cours d'instruction.

Ce tournant rappelle les procès historiques contre l'industrie du tabac, où les fabricants ont finalement été tenus responsables des dommages causés par leurs produits, malgré les avertissements sanitaires. Les réseaux sociaux pourraient à leur tour être contraints de revoir en profondeur leurs algorithmes et leurs interfaces, sous peine de sanctions financières lourdes et de dommages sur le plan réputationnel. Ces jugements entrent en résonance avec une prise de conscience qui se généralise. En décembre 2025, l'Australie a interdit l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 16 ans, et pourrait être suivie par le Royaume-Uni et la Malaisie. La France prend des initiatives pour encadrer l'usage des smartphones chez les adolescents. Le chinois ByteDance, maison mère de TikTok, a été sommé par la Commission européenne de revoir la conception même de son application, sous peine de lourdes sanctions. Partout, les alertes sanitaires se multiplient, et appellent à des mesures poussant les réseaux sociaux à ne plus ignorer les dommages collatéraux de leur modèle économique.

La condamnation de Meta et de YouTube, même si elle n'est pas définitive, envoie un signal utile aux médecins, aux enseignants et surtout aux parents, souvent démunis face aux usages intensifs ou problématiques des réseaux par leurs enfants. Il est trop tôt pour savoir si le rapport de force avec les géants de l'Internet est en train de s'inverser, mais ces derniers savent désormais qu'ils ne peuvent pas impunément se dispenser d'une éthique de la responsabilité, où la protection des plus fragiles prime sur la maximisation du temps d'écran.